

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'IRT 25 OCTOBRE 2021 (séance mixte visio-présentiel)

Ordre du jour :

1. Mot de la présidente
2. Informations de la Responsable Administrative et Financière
3. Election du.de la directeur.trice
4. Compte-rendu du CA du 21 juin 2021 (vote)
5. Budget rectificatif 2 - 2021(vote)
6. Budget initial 2022 (vote)
7. Liste des intervenant.e.s enseignant.e.s à valider pour passage au conseil académique de l'université (vote)
8. Projet de service
9. Point VAEM
10. Questions diverses

Etaient présent.e.s :

Représentant des enseignants professeurs et assimilés :

Représentant des autres enseignants, chercheurs, assimilés et enseignants :

Représentants chargés d'enseignement : Stéphane SIROT

Représentant BIATSS : Elodie CADEI

Représentants des usagers : Bernard TAGNERES

Excusé.es : Eric BELLOUNI, Elisabeth CABRERA-BUZZICHELLI (procuration à Hubert AIT LARBI), Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN (procuration à Gisèle VIDALLET), Ludovic SIGAL

Représentants des services Education Ouvrière des organisations syndicales : Jean-Marie BEZ, Cédric CAUBERE

Excusé : Robin MICHAUD-PIGASSE (procuration à Pierre GLAMEAU)

Personnalités extérieures désignées par les organisations syndicales : Hubert AÏT-LARBI, Pierre GLAMEAU, Gisèle VIDALLET

Personnalité extérieure qualifiée :

Membres de droit : Enrique FRAGA

Invitées expertes : Sylvie CONTREPOIS, Yannick LE QUENTREC

Début de séance : 10h03

1. Mot de la présidente

La présidente présente Enrique Fraga, administrateur provisoire de l'IRT nommé par la présidence de l'université en attendant l'élection du.de la directeur.trice.

L'université a fait remarquer à l'IRT que la convocation au conseil a été envoyée hors délai.

La présidente demande par conséquent aux conseillers de se positionner pour ou contre le maintien de l'ordre du jour

Nombre de votants : 11 (6 en présentiel, 5 en visio-conférence)

Résultat du vote : pour à l'unanimité

La présidente fait un point sur l'entrevue entre la délégation du conseil de l'IRT et la présidence de l'université qui a eu lieu le 19 octobre 2021.

La délégation du conseil de l'IRT était composée de Gisèle Vidallet, présidente, Hubert Aït Larbi, président sortant, et des représentants des services d'éducation ouvrière des organisations syndicales : Jean-Marie Bez, Cédric Caubère et Robin Michaud-Pigasse qui a été excusé.

La présidence de l'université était représentée par Emmanuelle Garnier, présidente et Emmanuel Eveno, VP CA.

Les points suivants ont été abordés :

a. Administration provisoire de l'IRT

Enrique Fraga est un professeur historique de l'université, à la retraite. Ayant plus de 70 ans, l'université ne peut pas le rémunérer et il peut quitter sa fonction du jour au lendemain.

Il ne peut pas avoir délégation de signature qui a donc été transmise à la responsable administrative et financière (RAF) de catégorie B. Cela pose la question sur le rôle qui est attribué à l'administrateur provisoire, et dévalorise sa fonction.

b. Repyramidage du poste de RAF catégorie B en catégorie A

Emmanuel Eveno a indiqué qu'il connaît bien le poste et qu'il ne correspond pas à un catégorie A. Il n'est donc pas possible de passer ce poste de catégorie B en catégorie A par souci d'équité.

Hubert Aït Larbi a demandé sur quelle base cela était défini. Emmanuel Eveno a répondu que c'était en fonction de la fiche de poste. Hubert Aït Larbi a fait remarquer que les fiches de postes ne correspondent pas au travail effectif des agents.

c. Repyramidage du poste de PAST MCF en Pr

La délégation a rappelé à la présidence de l'université que le poste était de niveau professeur (Pr) jusqu'à présent, et non maître de conférences (MCF).

La présidence a répondu que c'était un cas exceptionnel et historique. Tous les autres postes de PAST de l'université sont classés MCF.

Or, Yannick Le Quentrec vient d'apporter la preuve à la présidente de l'IRT qu'en 2019-2020, 4 postes de PAST classés Pr existaient. La présidente remarque que cette réponse erronée de la présidence de l'université est inquiétante et pose la question des emplois effectifs à l'université.

d. La place et le sens de l'IRT à l'université

La présidente de l'université a informé la délégation que ce point allait être abordé en Commission des Présidents d'Universités (CPU), ce qu'elle trouve intéressant. En effet, la présidente de l'université de Lyon 2 a demandé lors de la dernière CPU à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CPU et de dresser un bilan.

La présidence de l'université a par ailleurs invité l'IRT à réfléchir à avoir plus de liens avec les laboratoires et les chercheurs de l'université dans le cadre de ses formations et recherches.

Elle a ajouté que l'IRT est bien une composante de rang 1 car c'est un institut mais qu'il diffère des autres de par son périmètre d'action, par le nombre de ses usagers et leur statut (non étudiants).

La présidente de l'IRT a répondu que le public cible de l'IRT demande un travail plus important et plus compliqué, puisqu'il est coupé depuis longtemps du monde de l'éducation, alors que les étudiants sont inscrits au sein des UFR.

Hubert Aït Larbi précise que la présidente de l'université pense tendre la main à l'IRT en disant qu'il faut se rapprocher des équipes de recherche et en mentionnant être intéressée de connaître ce qui se fait à l'IRT.

Cédric Caubère indique que c'était pour lui la première réunion à laquelle il participait avec la présidence de l'université. Son ressenti était que la présidente de l'université et le VP CA avaient le même discours que celui qu'aurait un employeur, et que ce n'était pas une discussion d'élu.es à élu.es. De plus, le fait qu'ils disent qu'il faut réfléchir et travailler sur le sens de l'IRT est alarmant.

Yannick Le Quentrec relève la position de la présidente de l'université sur le sens de l'IRT.

L'IRT est une composante de l'université à part entière. Il a été créé en 2003 avec le soutien de la présidence de l'université (notamment Rémy Pech alors président), ce qui a été validé en CA de l'université. La présidente actuelle de l'université devrait donc connaître l'IRT.

De plus, il y a eu un long travail pour revisiter les statuts de l'IRT avec les services de l'université. Ces statuts ont été validés en CA de l'IRT pour être votés en CA de l'université en connaissance de cause. Les missions y figurent.

Enfin, lors de l'élection d'Emmanuelle Garnier à la présidence de l'université, Yannick Le Quentrec, alors directrice de l'institut, avec pris rendez-vous avec elle et lui avait présenté tous les dossiers de l'IRT et avait précisé qu'il était un des rares instituts à faire de la recherche en sciences sociales du travail.

En ce qui concerne la proposition de saisine sur les instituts du travail par les universités accueillantes, Emmanuelle Garnier a abordé cette question avec un positionnement qui ne semble pas bienveillant.

Yannick Le Quentrec a donc contacté Cécile Nicod, directrice de l'institut de Lyon, afin de savoir ce qu'il en est.

Cécile Nicod lui a indiqué qu'elle avait posé la même problématique de la place de l'institut dans l'université Lyon 2 à sa présidente. La présidente de Lyon 2 souhaiterait en parler en CPU car il y a un sous financement de l'institut, la subvention du ministère du travail ne suffit pas, et celle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne semble pas bien établie. Elle a donc demandé de prévoir de traiter ce sujet en CPU. C'est donc une position bienveillante et constructive.

Suite à cet échange, la présidente du CA de l'IRT fait 3 propositions :

1. Que le CA élabore un courrier à envoyer à la CPU, au nom de l'IRT Occitanie ou en associant l'ensemble du réseau des instituts, ou à minima l'institut de Lyon 2, après avoir eu des échanges avec les instituts qui souhaitent s'associer.

Hubert Aït Larbi demande s'il faut interpeler les directeurs d'instituts ou bien leur CA, en associant les directeurs.

Yannick Le Quentrec répond qu'effectivement un courrier aux directeurs ne suffira pas, mais il faudra garder en tête que la situation des instituts est très diversifiée. Les instituts nationaux n'ont pas la même problématique financière.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour faire appel aux CA des instituts.

L'administrateur provisoire ajoute que si ce sujet est abordé en CPU, il prendra de l'importance. Et une augmentation des moyens de l'IRT pourrait permettre d'ouvrir un poste d'enseignant chercheur fléché pour l'IRT, recruté par concours, rémunéré à temps plein, et il y aurait des candidats. Cet enseignant serait impliqué et se présenterait certainement pour être directeur.

2. Interpellation des 3 confédérations syndicales fondatrices sur la situation de sous-dotations
3. un courrier du CA aux deux ministères de tutelle.

e. Problématique dans les relations entre l'UT2J et l'IRT.

Le service des affaires générales a envoyé un mail directement aux membres du conseil d'administration pour leur transmettre les candidatures valides, ce qui est une forme d'ingérence. La justification est le respect des délais d'envoi au CA.

De plus, un mail a été envoyé aux candidats sans en avoir informé l'IRT au préalable, alors que la délégation était en rendez-vous avec la présidence de l'université, et qu'il nous a été dit par le Vice-Président que les candidatures n'avaient pas encore été traitées par manque de temps. La Présidente ajoute qu'il a fallu attendre le lendemain fin de journée, malgré ses relances, pour que nous recevions l'information par mail.

Dans le contexte actuel, cette démarche interroge et ne paraît pas anodine.

Par ailleurs, selon l'université, l'ordre du jour du CA n'avait pas été envoyé en temps et en heure, c'est pourquoi la présidente a demandé aux conseillers de voter pour ou contre son maintien.

Cette situation n'est pas acceptable.

Enrique Fraga indique que, dans le fonctionnement de l'université, les affaires générales vérifient toujours la recevabilité des candidatures, c'est-à-dire qu'elles respectent les conditions légales.

La présidente ne conteste pas le fait que l'université vérifie l'éligibilité des candidatures. Mais il serait souhaitable que la présidente de l'IRT et l'administrateur provisoire soient prévenus en premier et que ce soit eux qui fassent le nécessaire par la suite.

Elle aurait également aimé avoir un échange sur les conditions de la recevabilité.

Ce ne sont pas des pratiques normales.

Elle souhaite rencontrer Ana Léal afin que les relations soient différentes.

2. Information de la RAF

La RAF informe les conseillers des points suivants :

a. *Le renouvellement de Simon Gheeraert* qui est chargé du centre de ressources VAEM a été demandé aux services RH avec un reclassement en catégorie A d'assistant ingénieur. Cela avait été convenu avec la DRH et lors de son embauche, sous condition d'atteinte des objectifs fixés par la convention, ce qui est le cas.

b. *Diffusion des relevés de décision des CA*

Comme indiqué dans les statuts de l'IRT, Article 9, « Le relevé des décisions fait l'objet d'une publicité sur l'ENT. ». La RAF a désormais accès à la rubrique « Instances » de l'ENT de l'université pour le faire.

La présidente du conseil demande à ce que ces relevés de décisions soient également publiés sur le site internet de l'IRT.

c. *Elections partielles*

Des élections partielles sont organisées par l'université pour l'ensemble de ses composantes afin de pourvoir les sièges vacants des conseils.

Elles auront lieu du 8 au 10 décembre 2021 par voie électronique.

Il y a 6 sièges à pourvoir à l'IRT :

- 2 représentants des enseignants professeurs et assimilés (Yannick Le Quentrec a perdu son statut en partant à la retraite)
- 2 représentants des autres enseignants, chercheurs et assimilés
- 1 représentant des chargés d'enseignement, siège occupé auparavant par Sylvie Contrepois qui a changé de statut et par conséquent perdu son siège
- 1 représentant des BIATSS

Yannick Le Quentrec rappelle qu'il y a 3 collèges d'enseignants : 2 sièges de professeurs ; 2 sièges de maîtres de conférences (MCF) ; 2 sièges de chargés d'enseignement.

Le CA n'a pas demandé de modifications de ces collèges lors de la réfection des statuts, mais d'autres composantes ont fusionné le collège des MCF et des chargés d'enseignement.

L'IRT pourrait faire de même, ce qui permettrait d'avoir plus de représentants des enseignants au conseil car il y a un déséquilibre structurel entre les représentants des organisations syndicales (OS) et les représentants des enseignants.

Si cela est matériellement réalisable, il faudrait modifier les statuts avant les prochaines élections.

L'administrateur provisoire pense que c'est une très bonne idée, mais que cela sera difficilement faisable avant les élections.

La présidente est d'accord. Il faudrait mettre l'évolution des statuts comme point de l'ordre du jour du prochain CA. Elle remarque toutefois que cela est la conséquence de la sous dotation de moyens attribués à l'IRT. Si les 2 postes de PAST prévus à la création de l'IRT avaient été créés, les sièges pourraient être pourvus.

d. Convention CPH

Le ministère du travail a informé le réseau des instituts qu'un avenant à la convention CPH 2018-2021 va être envoyé pour la prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, afin de s'aligner sur le mandat des conseillers prud'hommes.

e. Le séminaire prud'hommes

Le séminaire pourra bien se tenir le 2 décembre. Une salle vient d'être attribuée à l'IRT à cette fin : la salle du conseil de l'annexe du château où le précédent séminaire s'était tenu.

f. Calendrier prévisionnel des formations 2022

La RAF a demandé aux organisations syndicales et aux coordinatrices de lui transmettre le calendrier prévisionnel des formations 2022 le 19 novembre prochain au plus tard. Chaque OS peut organiser 8 à 9 sessions de formation universitaire économique sociale et syndicale (FUESS), et 5 à 7 sessions pour la formation des CPH pour les OS qui le souhaitent. Ce programme prévisionnel devra passer en CA en décembre.

La présidente informe les conseillers que la formation FESS sera désormais appelée FUESS afin de mettre en avant le fait que ce se sont des formations universitaires avant tout, et pas des formations syndicales qui pourraient être organisées en interne.

Yannick Le Quentrec propose que les coordinatrices pédagogiques des formations soient invitées lors du CA lors du point sur le calendrier prévisionnel 2022, ce qui s'est fait dès la création de l'IRT, afin de d'entretenir une dimension collective et de montrer qu'elles sont bien intégrées.

L'ensemble des conseillers approuve.

g. Recherche Egalité

Le Fonds Social Européen Midi-Pyrénées procède à un contrôle du bilan final de l'opération Egalité Professionnelle femmes-hommes de 2018-2019. Il a formulé une « première demande » de documents et des questions auxquelles la RAF a répondu le 22 octobre.

3. Election du.de la directeur.trice

La présidente indique que 4 candidatures ont été reçues. 2 ont été rejetées par l'administration de l'université : une parce que la personne est retraitée de l'université et a plus de 70 ans et l'autre parce qu'elle est demandeuse d'emploi.

La présidente expose son avis sur les candidats déclarés recevables administrativement par l'Université :

- Les candidatures ne correspondent pas du tout au profil recherché par l'IRT : M. Bonet a un doctorat en sciences de gestion et Mme Derambure un bachelor en management. Ils n'ont pas de compétence en sciences sociales du travail
- Les critères de recrutement étaient au départ trop flous, puisqu'il nous avait été dit qu'il fallait que ce soit un enseignant-chercheur et que c'est donc en fonction de ce critère que l'appel à candidature a été diffusé. Quand on voit les candidatures, elles ne correspondent pas à ce critère.

La Présidente demande au CA de se positionner sur l'éventualité de ne pas passer à un vote puisque les candidatures ne correspondent pas au profil.

Yannick Le Quentrec adhère à cette proposition. Elle ajoute que dans les autres instituts du travail, les directeurs sont soit MCF, soit professeurs. S'il n'en est pas de même à l'IRT d'Occitanie, il sera marginalisé et cela reviendrait à déqualifier la fonction.

Si l'on se réfère à l'histoire de l'IRT, le premier directeur et la directrice suivante étaient MCF, le 3^{ème} était professeur agrégé, et la dernière directrice était professeure associée.

Comme le disait la présidente, les disciplines de gestion et management sont très éloignées de celles enseignées à l'IRT. De plus, les candidats n'ont pas fait d'enseignement, ou à la marge, et n'ont pas d'expérience de recherche et de publication. Elle est donc opposée à auditionner des personnes ayant ce profil.

Pierre Glameau a la même analyse. De plus, la candidate confond les universités toulousaines.

Stéphane Sirot pense la même chose.

L'administrateur provisoire est d'accord, il faut un enseignant qui assure cette fonction. Il demande pourquoi l'enseignante de Rodez qui s'était manifestée n'a pas candidaté.

Yannick Le Quentrec répond qu'elle dépend d'UT1 et qu'elle pense qu'elle n'aurait pas eu d'autorisation de cumul. De plus, elle a des enfants en bas âge.

L'administrateur provisoire répond que l'autorisation de cumul est négociable, cela est possible dans les échanges entre universités.

La présidente demande au CA de se positionner sur le fait que les candidats ne correspondent pas au profil de poste recherché.

Nombre de votants : 11

Résultat du vote : pour à l'unanimité

L'administrateur provisoire prend la parole pour expliquer sa fonction à l'IRT.

Le Vice-Président (VP) du CA de l'université a contacté Enrique Fraga en juillet pour lui proposer l'administration provisoire de l'IRT, ce que monsieur Fraga a accepté.

Il s'avère qu'étant retraité de l'université de plus de 70 ans, il ne peut pas être rémunéré, ni avoir délégation de signature. Lors d'une réunion des administrateurs provisoires, il a appris qu'il y avait 20 administrateurs provisoires à l'université, dont 3 retraités, mais il est le seul non rémunéré.

Son objectif est de trouver quelqu'un intéressé par la fonction de directeur le plus rapidement possible car l'IRT est une composante importante pour lui.

Il a rencontré beaucoup d'enseignants, mais tous ont une bonne raison de refuser de candidater (familiale et/ou professionnelle). Il continue ses démarches, bien qu'il soit découragé.

Il est de plus très surpris de la méconnaissance de l'IRT, même par les enseignants syndicalistes.

La CFDT et le SNESUP ont indiqué qu'ils transmettraient l'appel à candidature aux enseignants de leur syndicat.

La présidente remercie l'administrateur provisoire de ces informations et pour son travail.

Elle n'est pas surprise de ces résultats car les OS qui siègent à l'IRT ont déjà beaucoup communiqué l'appel à candidature dans leurs réseaux.

4. Compte-rendu du CA du 21 juin 2021 (vote)

La présidente met le compte-rendu du CA du 21 juin 2021 au vote.

Nombre de votants : 11

Résultat du vote : pour à l'unanimité

5. Budget rectificatif 2 - 2021(vote)

La RAF présente le 2^{ème} budget rectificatif 2021.

- La page intitulée 93500 IRT concerne la dotation de l'université, les formations santé et sécurité au travail des élu.es non syndiqué.es du CSE, et le centre de ressources VAEM.

3 668.16€ de ressources ont été ajoutés, ce qui correspond à une formation SST qui s'est tenue fin mai-début juin 2021.

Pour ce qui est des crédits ouverts, les recettes de la formation SST ont été inscrites en fonctionnement.

Les montants de la masse salariale ont été modifiés en fonction d'un tableau envoyé par les services RH qui fait un état des lieux des dépenses et des reliquats : 5 000€ d'heures complémentaires ont été soustraites. De cette somme, 2 000€ ont été basculés dans la colonne « rémunérations principales » pour le salaire de Simon Gheeraert (VAEM) qui avait été sous-estimé, et 3 000€ dans le fonctionnement.

- La page intitulée 3500CPH1821 concerne l'Élément d'Organigramme Technique de Projet (EOTP) de la convention pluriannuelle CPH. Vu le nombre de CPH qui ont assisté à des formations, la RAF a fait une estimation du nombre de conseillers qui viendraient en formation d'ici la fin de l'année. Elle a ensuite soustrait le montant approximatif de la subvention qui ne sera pas perçue, soit 3354.98€, dont 354.98€ de fonctionnement, 500€ d'imprimerie et 2 500€ d'heures d'enseignement.
- Enfin, la dernière page concerne l'EOTP FESS. 2000€ ont été soustraits de la masse salariale et ont été répartis dans le fonctionnement (1 000€) et l'imprimerie (1 000€)

En prenant en compte la totalité de ces rectificatifs, il y a un delta de 313.18€ supplémentaires (en décomptant 3354.98€ de la subvention CPH et en ajoutant 3668.16€ de la formation SST)

Le tableau « liste des recettes » et le tableau des opérations pluriannuelles ont été modifiés en conséquence.

La présidente demande aux conseillers de voter le 2ème budget rectificatif 2021.

Nombre de votants : 11

Résultat du vote : pour à l'unanimité

Gisèle Vidallet ajoute que la volonté de l'IRT de former les ressortissants de toute d'Occitanie entraîne une augmentation des frais de déplacements et d'hébergement.

Cédric Caubère ajoute que cela contribue au rayonnement de l'université.

L'administrateur provisoire indique que l'université met en avant qu'il s'agit d'une université ouverte. L'IRT en est la concrétisation et il faut s'y investir.

6. Budget initial 2022 (vote)

Le budget initial (BI) 2022, d'un montant de 168 450€ est en augmentation par rapport à 2021 (132 800€), avec une augmentation de 35 650€.

En effet, une formation des élu.es non syndiqué.es du CSE est inscrite (3 668€) ainsi que 32 000€ supplémentaire par rapport au budget initial 2021 de subvention de la Région prévus pour le centre de ressources VAEM

La contribution de l'université est identique à celle de l'année dernière, à savoir 6 356€. Cette somme est mise dans le fonctionnement.

Il n'y a pas d'investissement prévu.

Cette année, le budget est divisé en 3 parties :

a. La dotation de l'établissement, la VAEM et la formation SST (page intitulée 93500 IRT)

- Recettes :

- 60 000€ de la Région et 22 000€ de la DREETS pour le centre de ressources VAEM
- 3 668.16€ pour la formation des élu.es non syndiqué.es du CSE
- 6 356€ de dotation de l'université que nous utiliserons pour la FUESS

- Dépenses :

- Fonctionnement : 49 600€ pour la VAEM, 2 268.16€ pour la formation CSE, et 356€ pour la FUESS
- Imprimerie : 1 000€ pour la VAEM
- Rémunérations principales : 31 400€ pour la rémunération du responsable du développement du centre de ressources VAEM
- Heures d'enseignement : 6 000€ pour la FUESS et 1 400€ pour la formation CSE

Hubert Aït Larbi demande s'il n'est pas possible d'obtenir des fonds européens pour l'action VAEM, car ils ont une enveloppe financière importante qui est peu utilisée.

Yannick Le Quentrec répond que le programme national des fonds européens vient de sortir. Il faudrait regarder. Sylvie Contrepois va commencer à investiguer.

Hubert Aït Larbi peut contacter Thomas Delourmel, directeur de l'emploi et de la formation à la DREETS, afin de savoir comment ils vont communiquer.

Gisèle Vidallet demande que la prochaine fois un tableau comparatif avec les budgets initiaux des années antérieures soit transmis.

b. Les formations CPH (page intitulée 3500CPH1821)

- Recettes : 18 135€ de la DGT
- Dépenses :
 - Fonctionnement : 7 635€
 - Imprimerie : 500€
 - Rémunérations principales : le salaire de la gestionnaire de formation de catégorie C est réparti entre la formation CPH et la formation FUESS. Le montant prévu pour la formation CPH est de 8 000€
 - Heures d'enseignement : 2 000€

c. La formation FUESS (page intitulée EOTP FUESS)

- Recettes : 58 291€ de la DGT
- Dépenses :
 - Fonctionnement : 30 791€
 - Imprimerie : 1 500€
 - Rémunérations principales (complément du salaire de la gestionnaire de formations) : 16 000€
 - Heures d'enseignement : 10 000€

Le tableau « liste des recettes » présente l'ensemble des ressources propres, et le tableau des opérations pluriannuelles a été complété en fonction de ce budget initial et des prévisions de recettes et dépenses pluriannuelles des années suivantes.

Yannick Le Quentrec rappelle que les recettes subventionnées sont fléchées et que tout est redistribué par rapport au cahier des charges des financeurs.

Hubert Aït Larbi demande ce qu'il en est du contrat de plan Etat Région (CPER).

Yannick Le Quentrec répond qu'une rencontre est prévue le lendemain.

En effet, la présidente rappelle que s'apercevant que l'IRT était prévu dans le CPER, elle avait pris contact avec la Région pour en savoir plus.

Une première rencontre a eu lieu, puis une note de cadrage a été rédigée puis transmise par l'IRT. Une deuxième rencontre est effectivement prévue le lendemain pour savoir si l'IRT est bien dans le CPER. Le BI sera modifié en fonction du montant attribué en cours d'année lors du budget rectificatif.

L'entrée dans le CPER est un signe de reconnaissance de l'IRT par les pouvoirs publics et la collectivité régionale.

Les conseillers seront tenus informés. Et ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Hubert Aït Larbi précise que la commission permanente se tiendra en décembre.

La présidente met au vote le BI 2022

Nombre de votants : 11

Résultat du vote : pour à l'unanimité

7. Liste des intervenant.e.s enseignant.e.s à valider pour passage au conseil académique de l'université (vote)

La présidente met au vote la liste des intervenants n°499 qui doit passer au Cac de l'université.

Nombre de votants : 11

Résultat du vote : pour à l'unanimité

8. Projet de service

A la demande des services centraux, des modifications ont été apportées sur le projet de service transmis lors du précédent conseil afin de faire paraître le travail administratif. Les modifications sont surlignées afin de pouvoir les identifier plus facilement.

Il faudrait peut-être organiser une réflexion sur ce projet en conseil de développement de l'IRT.

La présidente propose d'en débattre lors du prochain CA à partir de la lecture de chacun et des propositions du conseil de développement.

Yannick Le Quentrec ajoute qu'il faut effectivement l'étudier en conseil de développement car le travail est directement fait en CA, cela serait trop long. Mais il faut prévoir d'y passer ensuite du temps en CA.

L'ensemble des conseillers approuve.

Pierre Glameau indique qu'il faut modifier l'appellation « Montpellier 1 » dans le projet de service car les universités Montpellier 1 et 2 ont fusionné et s'appellent désormais « Université de Montpellier ».

9. Point VAEM

Simon Gheeraert présente l'activité du centre de ressources sur la VAEM.

A ce jour, on compte :

- 71 militant.es bénévoles associatifs, élu.es et syndicalistes dans la file active (toute personne ayant contacté l'IRT, dont les personnes accompagnées).
- 48 personnes accompagnés

Il y a parité entre Occitanie est et ouest, ce qui était un des objectifs à atteindre.

Il y a presque parité femmes-hommes dans la file active (32 femmes et 39 hommes) et elle est atteinte pour les personnes accompagnées.

Pour ce qui est des militant.es accompagné.es, les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employé.es (53%), les cadres (23%) et les ouvrier.es (11%).

Les niveaux de qualification d'origine les plus fréquents sont le niveau IV (équivalent baccalauréat, 40%) et le niveau VII (équivalent Master, 26%).

L'administrateur provisoire demande ce que recherchent les personnes accompagnées et comment elles ont connu le centre de ressources de l'IRT.

Simon Gheeraert répond que les personnes accompagnées cherchent un niveau licence – master, mais surtout à se réorienter.

Ils ont connu le centre de ressources notamment grâce à la DREETS, les Espaces Conseils, le site internet.

Hubert Aït Larbi ajoute que le réseau des OS fonctionne bien également.

L'administrateur provisoire invite Simon Gheeraert à se rapprocher de la Maison des Associations de Toulouse qui diffuse des informations, enquêtes, etc, à plus de 500 associations.

10. Questions diverses

- Le conseil de développement qui travaillera sur le projet de service est fixé au jeudi 4 novembre à 14h. Seront présent.es la présidente, l'administrateur provisoire, les représentants des services d'Education ouvrière des OS, Hubert Aït Larbi, Yannick Le Quentrec, et la RAF.
- Le prochain CA est fixé au 16 décembre 2021 à 10h.
- L'administrateur provisoire continue ses recherches de candidat.es à la direction de l'IRT et indique qu'il faudrait contacter les affaires générales pour la suite.

La présidente indique qu'elle va demander à l'Université de lancer un 3^{ème} appel à candidature.

Si cela est possible, elle demande à Enrique Fraga de rester administrateur provisoire. Enrique Fraga accepte, mais demande aux conseillers de l'aider dans ses démarches.

La séance est close à 13h12.